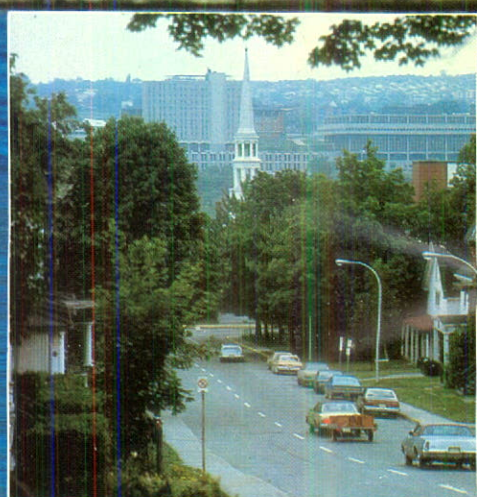
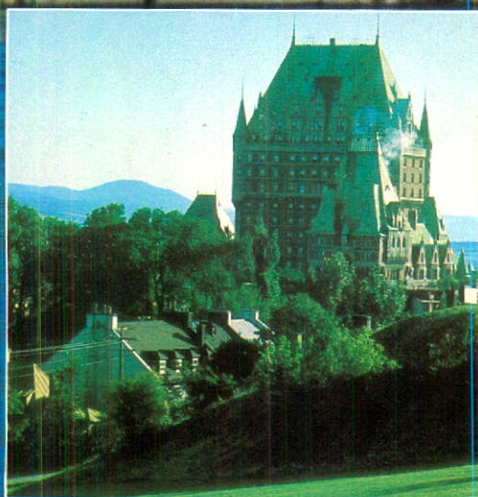
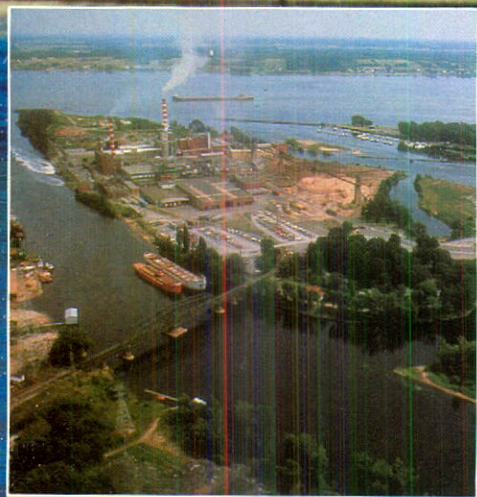
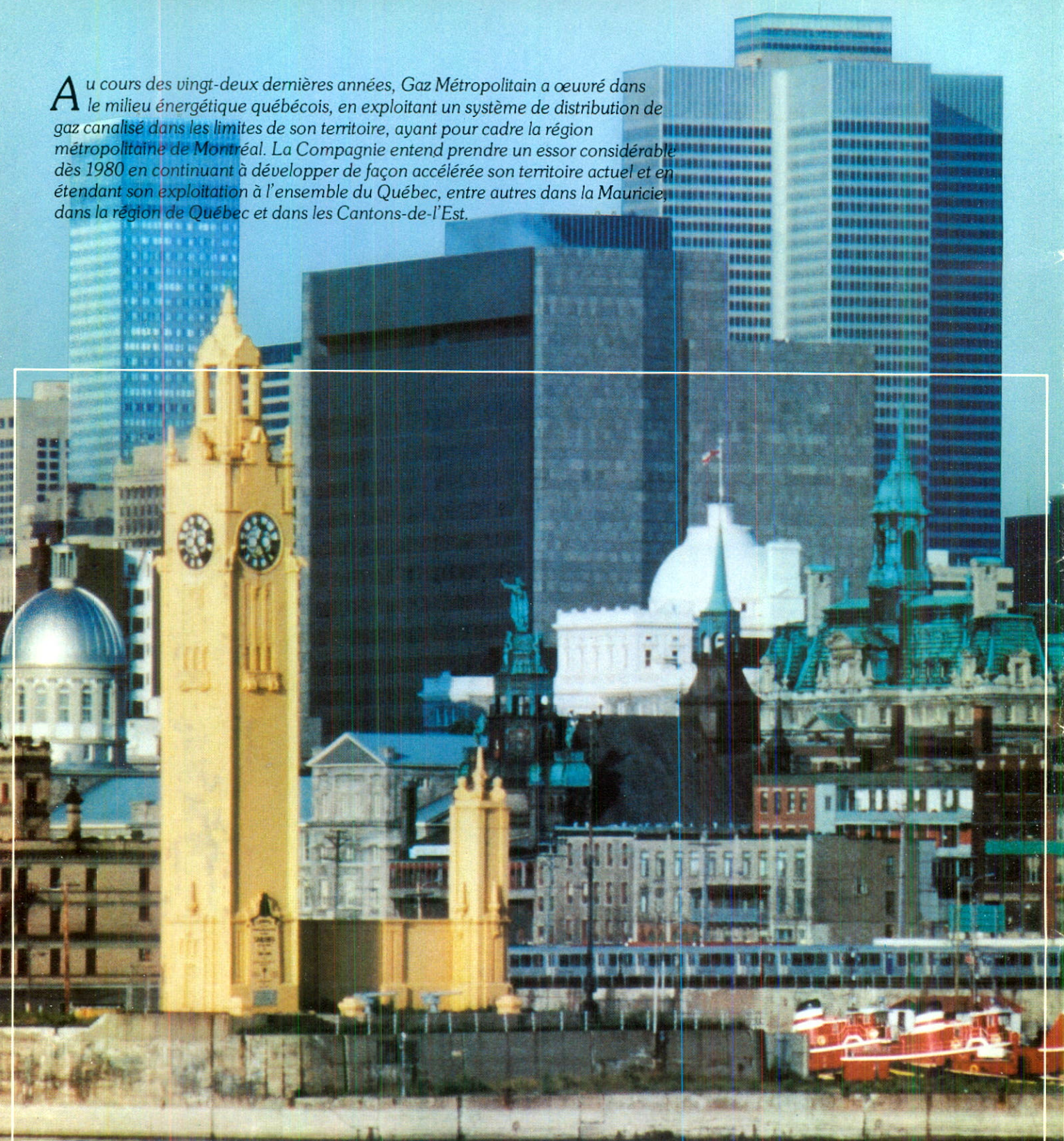




Au cours des vingt-deux dernières années, Gaz Métropolitain a œuvré dans le milieu énergétique québécois, en exploitant un système de distribution de gaz canalisé dans les limites de son territoire, ayant pour cadre la région métropolitaine de Montréal. La Compagnie entend prendre un essor considérable dès 1980 en continuant à développer de façon accélérée son territoire actuel et en étendant son exploitation à l'ensemble du Québec, entre autres dans la Mauricie, dans la région de Québec et dans les Cantons-de-l'Est.



Alors que la Compagnie Gaz Métropolitain entreprend une nouvelle décennie, l'expansion tant attendue du gaz naturel au Québec est sur le point de se réaliser. Les événements et les décisions prises en 1979 ont justifié la confiance de la Compagnie quant à une activité gazière plus intense au Québec, tant dans les régions desservies par le réseau actuel que dans les marchés futurs.

1979 fut marquée, en effet, par une attitude positive des gouvernements, l'examen, par les autorités de réglementation, du projet de prolongement du réseau de transport de gaz à l'Est de Montréal, l'amélioration soutenue des approvisionnements de gaz pendant une période d'incertitude quant aux livraisons de pétrole, une plus grande conscience de la part du public des avantages du gaz naturel et une coordination accrue des efforts d'un bout à l'autre du pays pour que le gaz comble une plus grande part du marché de l'énergie, particulièrement dans l'Est du Canada.

Le gouvernement du Québec a déclaré qu'il envisage l'utilisation du gaz naturel à un degré encore supérieur à celui qu'il énonçait en 1978 dans sa politique énergétique; il a fait état également de certaines mesures, dont la suppression éventuelle de la taxe de vente sur le gaz, en vue de favoriser l'extension du réseau gazier.

Quant au gouvernement fédéral, dans le contexte de sa politique d'autosuffisance en matière énergétique, il a intensifié ses discussions et ses consultations avec les provinces produisant ou consommant du gaz dans l'espoir d'accélérer la distribution dans l'Est canadien, ce qui renforcerait la sécurité des approvisionnements d'énergie et améliorerait notre balance des paiements.

La Compagnie, consciente de sa responsabilité dans le domaine de l'énergie au Québec, a transmis ses vues en janvier 1979 au groupe de

travail Alberta-Québec mandaté pour recommander le niveau et les modalités d'application d'un incitatif relié au prix du gaz naturel, une des conditions nécessaires pour intensifier l'utilisation du gaz au Québec.

En juin 1979, la Compagnie énonçait sa position quant à l'extension du réseau gazier au Ministre québécois délégué à l'Énergie, lui signalant les avantages que le Québec retirerait en accordant le droit exclusif de distribution à Gaz Métropolitain dans les nouveaux marchés et en décrivant les paramètres selon lesquels on pourrait procéder le plus avantageusement à pareille extension. Plus tard au cours de l'année, la Compagnie a participé aux travaux d'un comité aux fins d'étudier avec des représentants du gouvernement québécois et de la Régie de l'électricité et du gaz, une réglementation adaptée aux besoins de l'extension.

La Compagnie a participé activement aux audiences publiques tenues par l'Office national de l'énergie en 1979 dans le cadre de l'examen des besoins et approvisionnements canadiens en gaz naturel. Les réserves canadiennes se sont révélées plus que suffisantes pour satisfaire les exigences actuelles et futures du pays, tant dans les régions déjà desservies que dans celles que l'on projette d'approvisionner; aussi, le gouvernement fédéral a récemment approuvé l'accroissement des exportations de gaz naturel. Les réserves de gaz naturel en provenance des régions productrices traditionnelles devraient suffire aux besoins canadiens bien au delà de 1990. En tenant compte des réserves des régions pionnières, la Compagnie pourra répondre à la demande jusqu'en l'an 2000 et bien au delà.

Vu cette situation, la Compagnie s'est efforcée, plus que jamais auparavant, d'établir les possibilités de mettre en valeur de nouveaux marchés pour le gaz naturel au

Québec; elle a étendu les études de marché entreprises en 1978 à plus de 100 collectivités. Gaz Métropolitain en a retiré une connaissance approfondie de l'étendue et de la composition des besoins, dans les marchés actuels et éventuels, le long du gazoduc proposé par *TransCanada PipeLines Limited* et *Q & M Pipe Lines Ltd.*

L'évaluation des frais d'exploitation reliés à une telle expansion et les immobilisations totales qu'elles entraîneront pour la mise en place de réseaux de distribution, qu'on estime devoir dépasser \$1,5 milliard au cours des dix prochaines années, démontrent que l'extension des installations de gaz naturel au Québec se révélera rentable, dès que les gouvernements auront pris des mesures régissant l'établissement de prix concurrentiels pour l'énergie et auront mis en place des mécanismes de réglementation appropriée.

Lors des audiences *omnibus* qu'a tenues l'Office national de l'énergie en 1979 et au début de 1980, la Compagnie s'est montrée désireuse d'exploiter plus avant les marchés du gaz naturel au Québec et d'appuyer le projet de son acheminement vers l'Est présenté par *TransCanada PipeLines Limited* et *Q & M Pipe Lines Ltd.* La Compagnie a également déposé une requête devant la Régie de l'électricité et du gaz pour l'obtention du droit exclusif de distribution dans les territoires où pareille concession n'est pas déjà accordée; elle croit que certaines collectivités des nouveaux territoires pourraient être desservies dès l'automne 1980.

Grâce à son savoir-faire reconnu, à son personnel technique spécialisé et à ses ressources financières, la Compagnie croit pouvoir mettre en valeur, de la manière la plus efficace et la plus économique, les installations de distribution de gaz dans les nouveaux marchés du Québec.



“L’expansion tant attendue du gaz naturel au Québec est sur le point de se réaliser...”

“1979 fut marquée par une attitude positive des gouvernements pour que le gaz naturel comble une plus grande part du marché de l’énergie, particulièrement dans l’Est du Canada...”

“Le gouvernement du Québec a déclaré qu’il envisage l’utilisation du gaz naturel à un degré encore supérieur à celui qu’il énonçait en 1978 dans sa politique énergétique...”

“Gaz Métropolitain croit pouvoir mettre en valeur, de la manière la plus efficace et la plus économique, les installations de distribution de gaz dans les nouveaux marchés du Québec...”

“La Compagnie a déposé une requête à la Régie de l’électricité et du gaz pour l’obtention du droit exclusif de distribution dans les territoires où pareille concession n’est pas déjà accordée.”

Points saillants de l'exercice 1979

Table des matières

- 1 Points saillants de l'exercice 1979
- 2 Rapport aux actionnaires
- 4 Commercialisation
- 6 Communication
- 7 Approvisionnement en gaz
- 8 Exploitation
- 10 Ressources humaines
- 10 Réglementation et affaires juridiques
- 12 Revue financière
- 14 États financiers
- 18 Notes aux états financiers
- 23 Statistiques financières et d'exploitation 1975-1979
- 25 Conseil d'administration, Direction; Renseignements généraux.

Assemblée annuelle
L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à l'hôtel Ritz-Carlton, 1228 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, le jeudi 3 avril 1980 à 10h.

Copies of the English edition of this annual report may be obtained upon request to the Treasury Department, Gaz Métropolitain, inc., 1717, du Havre, Montréal, Québec H2K 2X3.

	1979	1978		
Bénéfice (en milliers de dollars)		reclassés		
Total des revenus	\$254 706	\$227 217		
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers	24 251	22 246		
Bénéfice de l'exercice	9 337	7 742		
Bénéfice afférent aux actions ordinaires	6 828	5 707		
Bénéfice par action ordinaire	0,57	0,57		
Données sur les actions ordinaires				
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 959	9 959		
Dividendes versés au cours de l'exercice	\$ 4 784	\$ 3 984		
Par action	\$ 0,40	\$ 0,40		
Pourcentage payé	70%	70%		
Actionnaires au 31 décembre	5 766	3 611		
Ventes de gaz	10⁶ m³	MMpc	MMpc	
Total des ventes	2 568	90 662	87 442	
Industrielles	1 728	61 002	56 355	
Commerciales	411	14 510	14 614	
Résidentielles	429	15 150	16 473	
Propriétés, aménagements et équipement (en milliers de dollars)				
Additions pendant l'exercice	\$ 25 146	\$ 15 995		
Immobilisations brutes	257 726	238 793		
Amortissement accumulé	32 850	31 294		
Bénéfice (perte) net par trimestre (en milliers de dollars)				
Premier trimestre	\$ 8 063	\$ 8 417		
Deuxième trimestre	(1 562)	(515)		
Troisième trimestre	(2 985)	(4 567)		
Quatrième trimestre	5 821	4 407		
Variations de prix des actions ordinaires	Haut	Bas	Haut	Bas
Premier trimestre	\$6¼	\$5¼	\$6⅞	\$4.70
Deuxième trimestre	7½	5¾	6⅜	5⅞
Troisième trimestre	6¼	5½	6½	5⅜
Quatrième trimestre	7¾	5¼	5⅞	5¼

Conversion au système métrique
Conformément au programme de la Commission du système métrique Canada, la Compagnie est en voie d'adopter le système international d'unités, le SI, et les unités de ce système apparaissent dans le présent rapport. L'adoption des unités SI entraîne le remplacement du point par la virgule décimale. Nous avons préparé le tableau suivant pour permettre aux lecteurs de convertir les unités SI en mesures anglaises.

Symboles SI et facteurs de conversion		Chaleur:
Longueur:	Volume:	J = joule
m = mètre	m ³ = mètre cube	J = 0.000 948 2 Btu
1 m = 3.2808 pi	1 m ³ = 35.3010 pieds cubes	Un million de joules = MJ
Mille mètres = 1 km	Mille mètres cubes = 10 ³ m ³	1 MJ = 948.2133 Btu
1 km = 0.6214 mille	10 ³ m ³ = 35.3010 Mpc	
	Un million de mètres cubes = 10 ⁶ m ³	
	10 ⁶ m ³ = 35.3010 MMpc	

Rapport aux actionnaires

À une époque où la situation de l'énergie dans le monde évolue rapidement, l'année 1979 a été fructueuse pour Gaz Métropolitain.

Parmi les faits saillants de l'année, il convient de signaler que les ventes ont atteint un nouveau sommet et que l'émission d'actions ordinaires projetée depuis longtemps a été une grande réussite. De plus, notre personnel a fait de grands progrès dans l'établissement des bases nécessaires à l'extension de notre réseau de distribution de gaz, dans les limites de notre territoire actuel et dans les régions où nous avons bon espoir d'accroître notre activité.

Quant aux résultats financiers, le bénéfice net afférent aux actions ordinaires a été de \$6 828 000 en 1979, comparativement à \$5 707 000 en 1978. Compte tenu de l'augmentation dans le nombre d'actions ordinaires en circulation, suite à l'émission de 4 000 000 d'actions en juillet 1979, le bénéfice par action s'est établi à \$0,57, soit le même qu'en 1978. Pendant tout l'exercice, le dividende trimestriel a été maintenu à \$0,10 l'action ordinaire.

L'incertitude touchant les approvisionnements en pétrole étranger et, partant, l'inquiétude manifestée par les gouvernements fédéral et provinciaux ont rendu le public plus conscient de l'abondance de gaz naturel au Canada. En conséquence, les programmes de commercialisation mis en œuvre par la Compagnie au début de 1979 ont eu un impact très favorable; de là l'importante pénétration que nous avons réussie dans les divers marchés, en particulier ceux des édifices à logements multiples et des établissements commerciaux et industriels. D'autre part, la hausse du prix du mazout lourd, concurrent de taille pour le gaz naturel, de même que les programmes dynamiques de commercialisation mis sur pied par la Compagnie, ont constitué des facteurs importants de l'augmentation des ventes de gaz naturel en service interruptible.

Ainsi, les immobilisations reliées aux ventes à la clientèle nouvelle ont représenté le triple des sommes investies au même chapitre en 1978.

La somme totale de nos immobilisations est passée de \$15 995 000 en 1978 à \$25 146 000 en 1979. Cette hausse reflète le succès du programme visant à doter la Compagnie de nouveaux clients, à améliorer son réseau et à en augmenter la capacité.

La capacité quotidienne totale de livraison du réseau a été augmentée de 2,8% pour atteindre $14\,416\,10^3\text{m}^3$ par le raccordement d'une partie du réseau de distribution situé sur la Rive Sud au moyen d'une conduite maîtresse de 406 mm (16 pouces) à haute pression, d'une longueur de 7,6 km.

Au Canada, comme l'indiquait en novembre le rapport de l'Office national de l'énergie, les perspectives d'approvisionnement à long terme en gaz naturel se sont encore améliorées au cours de 1979. Grâce à cette situation favorable, le gouvernement fédéral a pu accorder des permis d'exportation de gaz en volumes plus importants, tout en assurant pour des années à venir une plus grande protection, quant aux besoins canadiens pour les marchés existants, de même que pour ceux qui doivent être mis en valeur.

La Compagnie, afin d'assurer l'approvisionnement et la livraison au meilleur coût possible, a augmenté en 1979 son volume de gaz en stockage souterrain, pour le porter de $127,5\,10^6\text{m}^3$ (millions de mètres cubes) à $170,0\,10^6\text{m}^3$.

Une augmentation du coût du gaz au cours de l'année a porté notre prix de base au poste de livraison de \$70,60 le 10^3m^3 (millier de mètres cubes) à \$75,90 le 10^3m^3 . Cette majoration, telle que

prescrite par le gouvernement fédéral, est conforme à sa politique actuelle qui vise à maintenir l'écart concurrentiel entre le prix du gaz naturel et celui du pétrole brut canadien.

Afin de maintenir un service efficace et de haute qualité, la Compagnie a continué à accroître la productivité et l'efficacité de ses programmes d'entretien et de sécurité.

Les audiences touchant notre requête principale sur les tarifs, commencées en 1977, ont pris fin au début de 1980. En juillet 1979, la Régie de l'électricité et du gaz a émis, au terme de la première phase des audiences, une ordonnance autorisant des revenus supplémentaires de \$2 550 000 calculés en fonction d'un rendement de 10,9% sur la base de tarification. La deuxième phase des audiences a pris fin au mois de février 1980; la Régie de l'électricité et du gaz pourra approuver une échelle de tarifs simplifiée et mieux adaptée aux conditions actuelles et futures du marché.

Ces décisions ont confirmé les majorations provisoires déjà accordées, notamment celle du 1^{er} janvier 1979 au montant de \$4 900 000 et celle concernant l'augmentation du coût du gaz du 1^{er} août 1979 au montant de \$13 138 000.

Au début de février 1980, la Régie de l'électricité et du gaz autorisait Gaz Métropolitain à récupérer l'augmentation du coût du gaz en vigueur depuis le 1^{er} février 1980. Des audiences sont prévues au début de mars afin d'examiner la demande de la Compagnie pour une augmentation provisoire de tarifs d'un montant de \$4 700 000 qui lui permettra d'atteindre un niveau de bénéfices raisonnable en 1980.

Compte tenu de notre évaluation du marché potentiel au Québec, de la disponibilité d'approvisionnement de gaz à long terme, à être offert à prix concurrentiels, de la demande faite par *Trans-Canada PipeLines Limited* et *Q & M Pipe Lines Ltd.* de prolonger le gazoduc; compte tenu aussi des efforts des gouvernements prévoyant un plus grand rôle pour le gaz naturel au Québec, la Compagnie a demandé le droit exclusif de distribution pour toutes les régions du Québec où une telle concession n'a pas déjà été accordée.

En 1979, la Compagnie a émis 4 000 000 d'actions ordinaires, au prix unitaire de \$5,75. Cette initiative a grandement amélioré la capitalisation de la Compagnie, en portant la proportion de l'avoir des actionnaires ordinaires à 29,8%. Cette émission constituait le premier jalon de notre programme visant à accroître la propriété de l'entreprise par des résidents du Québec. Le produit de cette émission a servi à rembourser les sommes alors empruntées à court terme.

En janvier 1979, la Compagnie a conclu une convention collective d'une durée de deux ans avec ses représentants des ventes, membres d'un syndicat affilié à la Fédération des Travailleurs du Québec. Au début de 1980, elle entend signer une convention collective de deux ans avec ses employés à salaire horaire, membres d'un syndicat affilié à la Confédération des Syndicats Nationaux.

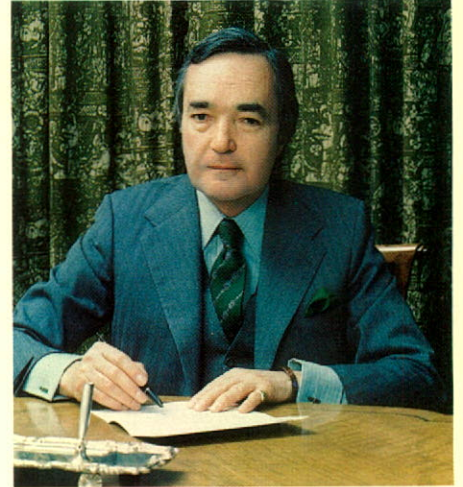
C'est avec optimisme que la Compagnie entrevoit l'avenir, car elle se sait appuyée par plus de 1 000 employés expérimentés et dévoués. Nous désirons leur exprimer notre plus vive reconnaissance.

Au nom du Conseil d'administration:

Le Président du Conseil,



Jacques Courtois



Le Président,



Jacques Beauchamp



Montréal, le 22 février 1980

Au moment où la Compagnie insufflait une nouvelle vigueur à ses programmes de commercialisation, la situation énergétique mondiale se modifiait radicalement. Cette coïncidence a eu un effet très favorable sur l'attitude des consommateurs à l'endroit du gaz naturel.

L'incertitude relative aux approvisionnements de pétrole et la préoccupation manifeste des gouvernements du Québec et du Canada ont fortement contribué à rendre le public conscient de l'abondance des réserves canadiennes en gaz naturel. Ainsi, l'activité promotionnelle, mise en œuvre dès le début de l'année, s'est révélée d'autant plus opportune et adaptée aux circonstances.

La Compagnie a pu effectuer des pénétrations marquées dans divers marchés au moyen de son programme de conversion du mazout au gaz naturel pour les immeubles à logements multiples, les édifices commerciaux et les entreprises manufacturières. De fortes augmentations de livraisons de gaz en service interruptible ont été enregistrées suite à la hausse des prix de mazout lourd. En outre, la Compagnie a affecté une grande partie de ses immobilisations à l'accroissement de ses ventes, la

somme consacrée à cette fin en 1979 étant portée au triple de son niveau antérieur.

Gaz Métropolitain poursuivra en 1980 la promotion vigoureuse du gaz naturel. En plus de continuer à appliquer les programmes actuels, elle entend en établir de nouveaux à l'intention de marchés particuliers, notamment, les unités résidentielles plus petites. Gaz Métropolitain fonde beaucoup d'espoir sur l'adoption par le gouvernement fédéral d'une nouvelle politique d'établissement des prix de l'énergie qui, en réduisant le coût du gaz au distributeur, lui permettra d'accroître l'attrait de ses programmes et de diminuer la dépendance à l'égard du pétrole étranger.

Ventes

Les ventes totales en 1979 ont été de $2\,568\,10^6\text{m}^3$, soit une augmentation de $91\,10^6\text{m}^3$ ou 3,6% sur l'année précédente.

Cette croissance découle d'une augmentation de 34% des ventes en service interruptible et saisonnier, compensée en partie par des ventes moindres en service continu, qui sont passées de $1\,900\,10^6\text{m}^3$ en 1978 à $1\,799\,10^6\text{m}^3$ en 1979. La température 10% plus élevée que l'an passé et les mesures de conservation de l'énergie, que nos clients ont appliquées à des degrés divers, sont principalement responsables de cette baisse.

Les nombreuses conversions de l'huile au gaz au cours de l'année auront leur plein effet sur les ventes de la Compagnie en 1980. Le programme de conversion aura ainsi permis de réduire de plus d'un million de barils par année le pétrole importé. Même si cette quantité ne constitue qu'une part minime des importations de pétrole du pays, elle va néanmoins dans le sens de l'objectif national: l'autosuffisance en matière d'énergie.

Marché résidentiel

Vu le ralentissement marqué de l'industrie du bâtiment, la Compagnie a

décidé d'axer ses efforts vers la conversion au gaz naturel des immeubles existants. En 1979, quelque 408 édifices, comprenant plus de 16 000 logements, ont été adaptés à l'usage du gaz naturel. Ce programme a stimulé l'intérêt des fabricants, des distributeurs d'équipements et des entrepreneurs en plomberie, dont la Compagnie attend un appui encore plus soutenu au cours de la prochaine année. Gaz Métropolitain entend maintenir et renforcer son étroite collaboration avec ces organismes et compte sur leur participation active à la commercialisation des appareils à gaz.

La faveur du public pour le chauffage électrique demeure très marquée au Québec, en dépit du coût plus avantageux du chauffage au gaz naturel. La Compagnie est toutefois d'avis que la situation pourrait changer en 1980, particulièrement à la suite de l'application de la politique fédérale d'établissement des prix du gaz mentionnée précédemment. Cette politique permettrait de pénétrer les marchés dont l'accès a été jusqu'ici difficile, parfois même impossible.

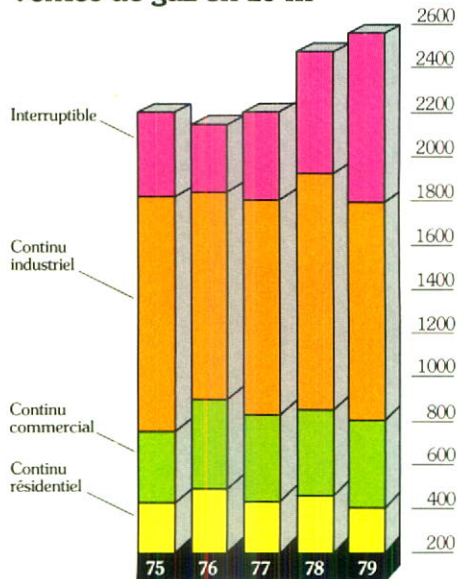
Marchés commercial et industriel

La multitude des immeubles commerciaux et industriels qui utilisent le mazout constitue un vaste marché-cible, en grande partie situé à portée du réseau de distribution de gaz naturel. Vu le ralentissement dans le secteur du bâtiment, la Compagnie a choisi de concentrer ses efforts à la conversion d'immeubles existants, tout en répondant à la demande de toute construction nouvelle.

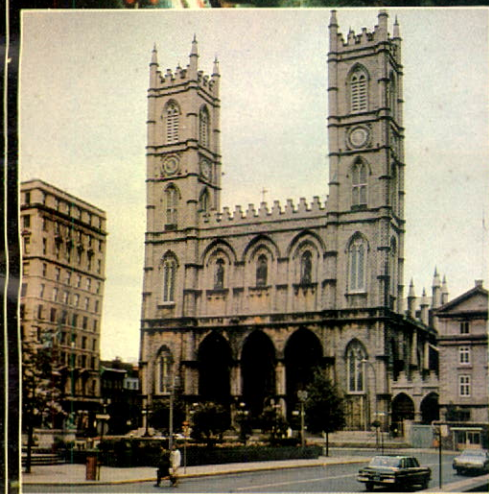
Dans le cadre du programme de conversion, quelque 300 contrats ont été conclus, représentant des ventes annuelles supplémentaires de l'ordre de $124\,10^6\text{m}^3$.

Par une planification minutieuse et le recrutement d'un personnel de qualité, l'activité de commercialisation, dans les secteurs commercial et industriel s'est soldée par des ventes totales en service continu de $177,2\,10^6\text{m}^3$.

Ventes de gaz en 10^6m^3



Le gaz naturel a prouvé au cours des années qu'il est une source d'énergie des plus fiables et qu'il permet d'assurer un confort soutenu, même durant les périodes les plus froides. À cet égard, la Compagnie a converti à l'usage du gaz naturel de nombreux immeubles et entreprises, dont l'Église Notre-Dame de Montréal. Le thème de sa campagne de publicité Le gaz naturel — de l'énergie assurée, a servi à mousser les ventes par l'entremise, entre autres, de la télévision et de panneaux-réclame. Le marché potentiel qu'elle entend desservir au Québec, dans un avenir rapproché, représente presque le double de ses ventes actuelles.



Une part importante des ventes s'effectue auprès des clients à forte consommation, selon une alimentation en service interruptible, dont le mazout lourd constitue le principal concurrent. Au cours de 1979, les prix du mazout lourd ont eu une tendance à monter, contrairement à ce qu'on avait observé antérieurement quand il était cédé à prix de rabais. Cette situation, qui devrait se maintenir en 1980, jointe à l'incertitude des approvisionnements de pétrole de l'étranger, a fourni l'occasion d'augmenter considérablement les ventes dans ce secteur. Pour mieux servir sa clientèle, la Compagnie a fait appel à *TransCanada PipeLines Limited*, un de ses fournisseurs, pour obtenir, en service interruptible, $83,6 \times 10^6 \text{ m}^3$ de plus que les volumes prévus à ses contrats d'approvisionnements.

Les ventes totales en services interruptible et saisonnier ont atteint cette année le niveau record de $767 \times 10^6 \text{ m}^3$ comparativement à $573 \times 10^6 \text{ m}^3$ l'an dernier.

Avec le taux d'occupation croissant des espaces de bureaux et d'entrepôts disponibles dans la région de Montréal, il y a lieu de prévoir une reprise dans le domaine du bâtiment au cours de la prochaine année. Vu l'incertitude des approvisionnements en pétrole, une accélération de la cadence des conversions du mazout au gaz naturel est aussi à prévoir.

Gaz naturel liquéfié

Les livraisons de gaz naturel liquéfié aux usagers canadiens se sont poursuivies à un niveau comparable à celui de l'an dernier. Le contrat de 10 ans signé en 1978 avec deux entreprises de distribution des États-Unis, pour des livraisons annuelles totales de $1,98 \times 10^6 \text{ m}^3$, n'a été ratifié par les autorités américaines qu'en novembre 1979. Gaz Métropolitain entend demander à l'Office national de l'énergie la permission d'exporter cette quantité relativement peu importante de gaz et attend une décision à cet effet.

Études de marché et tarification

Les études entreprises au cours de l'année ont visé à évaluer les marchés potentiels compris à l'intérieur du territoire actuel, de même que dans les régions susceptibles d'être desservies par le prolongement du réseau gazier au Québec.

Des études approfondies, portant sur plus d'une centaine de municipalités, établissent le potentiel total convertible au gaz naturel à l'équivalent de $6\,846 \times 10^6 \text{ m}^3$, dont $4\,455 \times 10^6 \text{ m}^3$ pourraient, selon les prévisions, être satisfaits par le gaz au cours d'une période de 10 ans. Il est prévu qu'environ 40% de cet accroissement de ventes se réalisera à l'intérieur du territoire actuel de la Compagnie.

Ces études de marché fournissent à la Compagnie plus de renseignements sur le potentiel des ventes dans son territoire. À l'aide de ces renseignements et des résultats de diverses autres études visant des marchés spécifiques, la Compagnie pourra mieux planifier sa commercialisation en 1980 et durant les années subséquentes.

Pour mieux étayer son programme de commercialisation, un sondage d'opinion sur l'impact de la promotion et de la publicité a été réalisé. Cette étude, qui faisait suite à celle effectuée à la fin de 1978, a révélé, entre autres, que l'image du gaz naturel dans l'esprit des consommateurs s'est beaucoup améliorée et que la position de notre produit a fait des gains très marqués par rapport aux énergies concurrentielles. De telles études seront effectuées régulièrement; elles permettront d'évaluer l'efficacité des campagnes publicitaires et de mieux les orienter.

Pour améliorer la compréhension des tarifs et les rendre plus simples et plus faciles à appliquer, la Régie de l'électricité et du gaz approuvera de nouvelles modalités tarifaires au début de 1980.

En 1979, la campagne visant à promouvoir le gaz naturel et à rehausser l'image de la Compagnie a fait usage du thème *De l'énergie assurée*. Avec une vigueur renouvelée, la publicité et les relations publiques ont assuré, tout au long de l'année, une présence soutenue dans de nombreux média.

Des messages radiophoniques et des panneaux-réclame ont appuyé la diffusion soutenue des annonces publicitaires diffusées aux réseaux de télévision de langues française et anglaise. L'attention particulière apportée à la teneur du message et à sa facilité de rétention a porté fruits, tel qu'en fait foi le sondage d'opinion qui a révélé qu'à ces deux points de vue, les objectifs visés avaient été atteints.

Parmi ses nombreuses activités de relations publiques, la participation de Gaz Métropolitain au pavillon de l'énergie à *Terre des Hommes* a été particulièrement remarquée. Quatre mini-théâtres traitaient de la production, du transport, de la distribution et de l'avenir du gaz naturel. Ces mêmes éléments d'exposition serviront dans les programmes de communication reliés au projet d'expansion.

D'autres moyens de communication ont été utilisés pour tenir le public bien informé. Une publication intitulée *Articles de presse*, réunissant des coupures de journaux sur les questions d'énergie, a été particulièrement bien reçue. Plus de 700 chefs d'entreprises et hauts fonctionnaires la reçoivent tous les deux mois.

Pour maintenir l'intérêt des employés quant aux activités de leur Compagnie et l'évolution de la situation énergétique, la présentation graphique du journal de l'entreprise, *Le Gazetier*, et son contenu ont été repensés.

Des conférences techniques sur le gaz naturel ont été données à 3 500 pompiers lors de séances tenues dans plusieurs des municipalités situées dans le territoire que dessert Gaz Métropolitain. Cette initiative a obtenu un tel succès que le Service des incendies de la Ville de Montréal a intégré ces cours dans son propre programme de formation.

Approvisionnement de gaz

Volume contractuel

Désirant faire face à ses besoins futurs en gaz naturel, la Compagnie a continué, en 1979, à prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer de la disponibilité d'un approvisionnement à long terme approprié, à des prix raisonnables, en vue de répondre en tout temps à la demande du marché.

A cette fin, la Compagnie a acheté $2\,591\,10^6\text{m}^3$ de gaz naturel, ce qui représente une augmentation de $112\,10^6\text{m}^3$ sur l'année précédente. L'entreprise a atteint un coefficient d'utilisation de 94,5%, comparativement à 91% en 1978, ce qui a permis de réduire, encore plus, le coût unitaire du gaz.

Sur l'ensemble du gaz livré, *Trans-Canada PipeLines Limited* a fourni $2\,220\,10^6\text{m}^3$, soit 86% du total, et *Pan-Alberta Gas Ltd.* $371\,10^6\text{m}^3$. Les engagements relatifs au volume contractuel en service continu ont été maintenus à $7,3\,10^6\text{m}^3$ par jour, soit au niveau de 1978. Vu toutefois la perspective d'une plus grande pénétration du marché, des négociations actuellement en cours visent à augmenter, au 1^{er} novembre 1980, l'approvisionnement à long terme.

Stockage souterrain

Par contrat à long terme passé avec *Union Gas Limited*, la Compagnie a encore augmenté le volume de gaz en stockage souterrain pour utilisation en hiver, le portant de $127,5\,10^6\text{m}^3$ à $170,0\,10^6\text{m}^3$. Le taux quotidien maximal de prélèvement pour l'hiver a donc été porté de $850\,10^3\text{m}^3$ à $1\,133\,10^3\text{m}^3$. Grâce à ces dispositions, la Compagnie sera davantage en mesure de satisfaire la demande du marché par un approvisionnement à coefficient d'utilisation élevé, s'assurant ainsi de pouvoir acheter le gaz à un prix unitaire le plus bas possible.

Prix du gaz

Le 1^{er} août 1979, le prix de base au poste de livraison a été porté de \$70,60 le 10^3m^3 à \$75,90 le 10^3m^3 , ce qui tient compte de la politique actuelle du gouvernement fédéral d'indexer le prix du gaz naturel au prix du pétrole brut, aux termes de la *Loi sur l'administration du pétrole*.

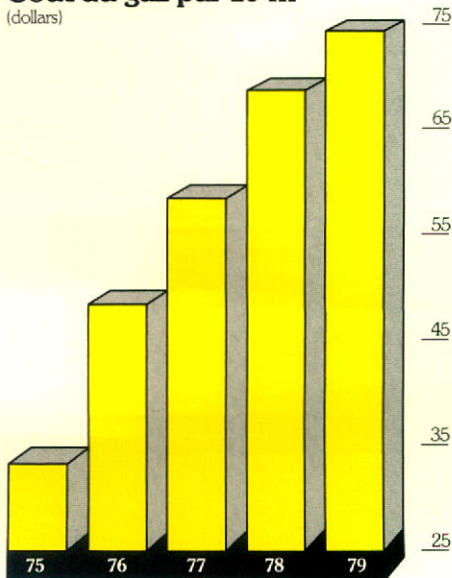
Le 17 janvier 1980, le gouvernement fédéral a annoncé une nouvelle augmentation de \$5,30 le 10^3m^3 , prenant effet le 1^{er} février 1980.

En 1980, la Compagnie s'attend à ce que les gouvernements du Canada et de l'Alberta négocient une nouvelle entente relative à l'établissement des prix du gaz; cette entente comporterait des mesures incitatives destinées à accroître les ventes de gaz, particulièrement dans l'Est du Canada.

Les approvisionnements à long terme

Les perspectives à long terme d'approvisionnement canadien en gaz naturel continuent de s'améliorer, comme l'indiquait l'Office national de l'énergie en novembre 1979 dans son rapport sur les exportations. L'Office a pu établir que, compte tenu de l'augmentation de la demande sur le marché intérieur et de l'extension des marchés dans l'Est du Canada, les excédents de gaz par rapport aux besoins du pays sont nettement plus considérables que ceux dont faisait état son rapport de février 1979, soit $283\,10^9\text{m}^3$ comparativement à $107\,10^9\text{m}^3$. Ces résultats ont amené le gouvernement fédéral à approuver des permis d'exportation de volumes de gaz additionnels totalisant quelque $107\,10^9\text{m}^3$, tout en assurant l'approvisionnement du marché intérieur pour des années à venir.

Coût du gaz par 10^3m^3



Construction du réseau

En 1979, les immobilisations se sont élevées à \$25 146 000 comparative-ment à \$15 995 000 en 1978, soit une augmentation de 57,2%. Cet accroissement traduit à la fois la capacité de la Compagnie d'étendre ses installations de façon rentable en réponse à une demande croissante et le besoin de les entretenir et de les améliorer en vue d'assurer un service continu et fiable.

En 1979, la construction de 42,7 km de conduites de distribution et la mise en place de 1 120 branchements d'immeubles, compteurs et régulateurs, pour desservir un marché croissant, ont entraîné des immobilisations de \$13 235 000. Au total, 26,2 km de conduites et 2 316 branchements d'immeubles ont été mis en place pour améliorer le réseau de la Compagnie, au coût total de \$9 777 000.

Une grande part du programme d'amélioration du réseau a été réalisée de concert avec des travaux de réfection et d'amélioration des voies publiques. Grâce à cet effort, à l'avantage réciproque des municipalités et de la Compagnie, ces travaux n'ont entraîné qu'un minimum d'inconvénients pour le public.

Au début de décembre, 7,6 km de conduite maîtresse à haute pression de 406 mm (16 pouces) ont été mis en place pour relier une partie du réseau de distribution située sur la Rive Sud. Ces travaux ont augmenté la capacité du réseau d'environ $397\ 10^3\text{m}^3$ par jour, ou 2,8%. Ces installations ont permis à la Compagnie de prolonger la saison de service interruptible aux clients commerciaux et industriels et d'y relier éventuellement des clients en service continu.

Exploitation du réseau

Vu l'augmentation constante des frais d'exploitation, la Compagnie a multiplié ses efforts pour améliorer la productivité et l'efficacité de ses programmes d'entretien préventif et de sécurité, tout en assurant un service fiable et de haute qualité à sa clientèle. Elle développe et perfectionne sans cesse ses systèmes d'information, fournissant à la Direction des données bien à jour et permettant à la Compagnie la gestion efficace de son exploitation d'une complexité croissante.

L'un de ces systèmes, mis sur pied en 1979, permettra au personnel du réseau et aux préposés aux compteurs d'assurer de façon systématique la fiabilité des installations de mesurage de ses abonnés industriels.

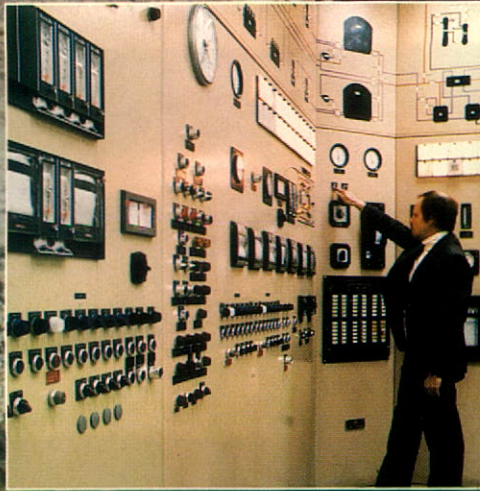
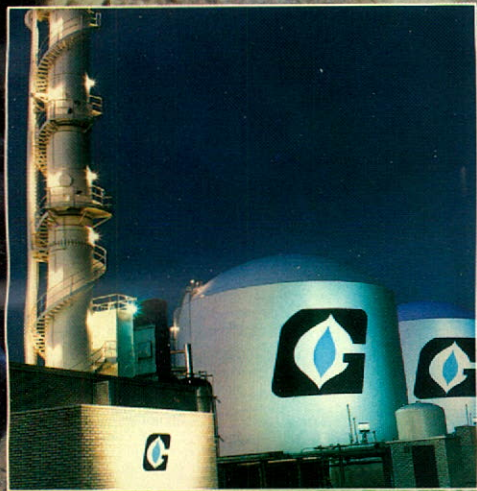
L'étude d'un système intégré d'information sur la distribution et la construction permettra de mieux structurer et d'associer les données relatives à la construction et à l'exploitation du réseau et d'accroître ainsi la productivité et le contrôle des coûts.

Comme première étape de sa mise en œuvre, la Compagnie compte mettre en exploitation, vers le milieu de 1980, un système amélioré de répartition au service de la clientèle qui facilitera le traitement des demandes de renseignements.

Le programme de renouvellement des installations a permis la mise en place de 15,4 km de conduites de distribution et 969 branchements d'immeubles, à l'aide de tuyau de plastique. En fin d'exercice, le réseau de distribution de la Compagnie comprenait 1 627,2 km de conduites en acier, 998 km de conduites en fonte, 77,5 km de conduites en plastique et 88 766 branchements d'immeubles dont 4 546 en plastique.

En 1979, le programme de remplacement des compteurs en étain s'est poursuivi pour une quatrième année. Au total, 14 364 nouveaux compteurs à boîtier rigide ont été mis en place. La Compagnie prévoit parachever durant l'année en cours l'enlèvement de la plupart des compteurs en étain.

En vue de satisfaire en tout temps les besoins de ses usagers, la Compagnie offre un service des plus professionnels. Elle dispose, pour ce faire, des techniques et de l'équipement requis. En effet, elle possède des véhicules modernes, une usine de liquéfaction, regazéification et stockage, un panneau de contrôle et de commande des opérations gazières à la fine pointe de la technologie, ainsi que des normes et des techniques d'installation de conduites de gaz soucieuses de l'environnement.



En prévision du rôle croissant que joueront les ressources humaines de la Compagnie tout au long du projet d'expansion, Gaz Métropolitain s'est dotée d'un programme de formation permanente de son personnel. Les cadres intermédiaires et ceux du premier échelon reçoivent actuellement une formation intensive destinée à normaliser les méthodes de gestion. La Compagnie a également poursuivi son programme d'aide au perfectionnement; ce dernier contribue à la formation de futurs employés compétents.

En vue de l'expansion qu'elle envisage, la Compagnie a entrepris d'inventorier sa main-d'œuvre et d'évaluer son personnel afin d'adapter à ses besoins les programmes de formation. La plupart de ces programmes sont admissibles aux subventions gouvernementales.

Gaz Métropolitain s'est toujours efforcée d'assurer à son personnel la plus grande sécurité possible au travail. Dans cette optique, elle a établi des programmes de sécurité qui la maintiennent en tête de file en matière de prévention des accidents. Les normes de sécurité déjà en vigueur vont au delà de presque toutes les dispositions de la Loi 17, nouvellement sanctionnée, soit la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Le centre médical continue de veiller à la santé de tous les employés. En outre, il procède à des examens préventifs complets conçus en fonction des conditions particulières de travail des employés.

En janvier 1979, la Compagnie a conclu une convention collective d'une durée de deux ans avec ses représentants des ventes, membres d'un syndicat affilié à la Fédération des Travailleurs du Québec. Au début de 1980, elle entend signer une convention collective de deux ans avec ses employés à salaire horaire, membres d'un syndicat affilié à la Confédération des Syndicats Nationaux.

Lors d'une récente révision du statut des retraités, leur prestation de retraite a été majorée de 5% à compter du 1^{er} janvier 1980.

Le nouveau système d'évaluation des tâches et de rémunération permettra aux employés de planifier leur carrière à la Compagnie et de favoriser le maintien de leur haut niveau d'intérêt envers Gaz Métropolitain.

Gaz Métropolitain continue d'offrir des programmes de formation et de perfectionnement à ses employés dont la loyauté, l'initiative et l'esprit de travail ont tant contribué à son succès.

Réglementation

Plusieurs questions touchant la réglementation ont été résolues en 1979. En vue de l'important projet d'expansion que la Compagnie entrevoit actuellement, elle prévoit une amélioration soutenue dans ce domaine.

Au terme de la première phase d'étude de la requête principale sur les tarifs de la Compagnie en juillet 1979, la Régie de l'électricité et du gaz a autorisé un revenu additionnel de \$2 550 000, établi en fonction d'un taux de rendement de 10,9% sur sa base de tarification.

La Régie de l'électricité et du gaz a simultanément confirmé toutes les augmentations provisoires de tarifs déjà accordées, y compris celle du 1^{er} janvier 1979, d'un montant de \$4 900 000 et la récupération de l'augmentation du coût du gaz d'un montant de \$13 millions en date du 1^{er} août 1979. Les audiences ont porté sur plusieurs questions importantes que les décisions de la Régie de l'électricité et du gaz ont résolues à la satisfaction de la Compagnie. Par conséquent, le processus de rajustement des tarifs devrait en être facilité à l'avenir.

Les nouveaux taux d'amortissement, établis après une étude très poussée, figurent au nombre des questions auxquelles une solution a été apportée au cours de 1979. Nous avons révisé et modifié la politique de capitalisation touchant la pose de brides d'étanchéité. Au 1^{er} janvier 1979, la pose de brides sera considérée surtout comme une opération d'entretien, plutôt qu'une addition au coût des propriétés de la Compagnie.

La deuxième phase des audiences, tenue par la Régie de l'électricité et du gaz, a porté sur la conception des tarifs afin d'approuver une échelle de tarifs simplifiée, mieux adaptée aux conditions présentes et futures du marché.

Au cours de l'année, la Régie a émis plusieurs directives statuant de façon satisfaisante sur diverses questions touchant la comptabilité, telles que le

Gaz Métropolitain est appuyée par plus de mille employés hautement qualifiés œuvrant dans diverses sphères techniques spécialisées, reliées à son exploitation sans cesse grandissante. L'expérience et le savoir-faire de ses employés, acquis au cours des vingt-deux dernières années, représentent un atout majeur dans ses plans d'expansion.



traitement à accorder aux contributions découlant du programme de conversion de l'équipement de sa clientèle.

La Compagnie a également été en mesure de récupérer, à l'aide de la procédure automatique autorisée par la Régie, les augmentations dans son coût du gaz qu'elle a subies en dates du 1^{er} août 1979 et du 1^{er} février 1980 pour des montants respectifs de \$13 138 000 et \$13 655 000.

En janvier 1980, la Compagnie a demandé la tenue d'audiences sur une nouvelle requête principale touchant les tarifs en utilisant l'exercice 1979 comme année-témoin. À l'intérieur de cette même cause, la Compagnie a demandé une hausse de tarifs provisoire d'un montant de \$4 700 000 qui prendrait effet le 1^{er} janvier 1980 et qui devrait permettre à la Compagnie d'atteindre un niveau de bénéfices satisfaisant en 1980. Les audiences sont prévues vers le début de mars.

Dans la perspective de l'expansion du réseau gazier dans la Province, la Compagnie a soumis à la Régie une demande de prolongement de son territoire et des installations destinées aux nouveaux marchés. Les audiences ont commencé le 22 janvier 1980 et on prévoit qu'elles se termineront en avril 1980.

En ce qui concerne cette expansion, la Compagnie a aussi soumis ses recommandations à un groupe d'étude composé de représentants de la Régie de l'électricité et du gaz et du gouvernement du Québec pour étudier les modalités de réglementation visant à faciliter l'expansion des marchés du gaz naturel. Grâce à cet effort de coopération, la Compagnie croit que les activités de réglementation s'exerceront dans un climat satisfaisant pour les intéressés dans l'avenir.

Affaires juridiques

Le gouvernement provincial a déployé une intense activité dans le domaine social et économique en 1979 et la Compagnie a soumis des mémoires

portant sur les domaines en cause, chaque fois qu'elle l'a cru utile dans l'intérêt de sa clientèle, de ses employés et de ses investisseurs.

Dans un mémoire soumis au Ministre québécois délégué à l'Énergie, Gaz Métropolitain a demandé que les usagers du gaz bénéficient de la même protection que les consommateurs d'électricité lorsque les services fournis ne sont pas payés par le propriétaire de l'immeuble d'habitation où ils habitent. Si cette proposition est acceptée, la Compagnie sera autorisée à encaisser une partie du loyer versé par les locataires, évitant ainsi l'interruption du service.

La Compagnie a présenté au Ministre québécois des finances un mémoire pour le sensibiliser sur le niveau élevé des frais présentement versés à la Régie de l'électricité et du gaz et en réclamer une diminution importante. Un tel geste contribuerait également à faciliter l'expansion du gaz naturel au Québec.

Gaz Métropolitain a également soumis au Ministre délégué à l'Énergie un autre mémoire proposant que l'impôt sur le revenu qui sera éventuellement versé par la Compagnie au fisc fédéral soit remboursé à la Compagnie par le gouvernement provincial après que celui-ci l'aura récupéré du fédéral par le biais de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cette mesure aura pour effet d'assurer que les usagers du gaz naturel ne subissent aucun préjudice en comparaison avec les consommateurs d'électricité.

Le 15 juillet 1979 était lancée l'émission d'actions ordinaires envisagée depuis longtemps; elle fut un véritable succès. C'était la première émission publique de la Compagnie depuis septembre 1966 et l'accueil enthousiaste qu'elle a reçu est de bon augure. Au delà de 95% des 2 millions d'actions émises au public ont été achetées par des résidents du Québec, portant ainsi à 21% leur participation à la propriété de l'entreprise. Simultanément, 2 millions d'actions ont été vendues à la compagnie mère, *Northern and Central Gas Corporation Limited*, dont la participation à l'avoir des actionnaires ordinaires est passée de 81,6% à 72,5%.

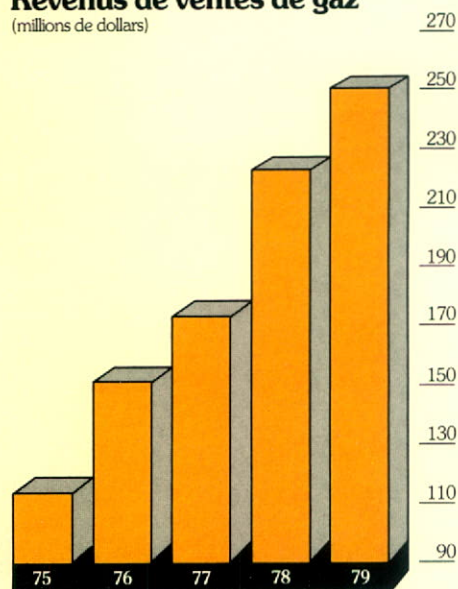
Le produit net de la vente de ces 4 millions d'actions ordinaires à \$5,75, pour un montant global de \$22 016 000, a servi principalement au remboursement d'emprunts à court terme pour une somme de \$21 300 000 contractés pour les fins générales de l'entreprise, qui améliorerait ainsi grandement la composition de sa capitalisation par l'augmentation de l'avoir des actionnaires ordinaires, qui est passé de 21,2% à 29,8%.

Cette émission a constitué un premier jalon en vue d'une plus grande participation de la population du Québec à la propriété de Gaz Métropolitain. Une autre étape en ligne avec cet objectif a été franchie lorsque les Ressources énergétiques Norcen Limitée ont annoncé, le 7 décembre 1979, leur intention de vendre à des investisseurs institutionnels du Québec une nouvelle série de débentures convertibles pour une durée et pour un prix spécifiques en des actions ordinaires de Gaz Métropolitain, détenues par *Northern and Central Gas Corporation Limited*. Sujette au consentement de ses propres détenteurs d'obligations, cette transaction augmentera de 28% à 51% la proportion des droits de vote sur actions ordinaires non détenues par *Northern and Central Gas Corporation Limited*.

Les fonds générés par l'exploitation ont augmenté à \$19 608 000 en 1979, alors qu'ils s'établissaient à \$16 070 000

Revenus de ventes de gaz

(millions de dollars)



en 1978, à la suite d'une augmentation du revenu net et de l'amortissement. Ils ont servi en partie au paiement de dividendes de \$7 293 000. Le solde, ajouté au produit net de \$22 016 000 de l'émission d'actions ordinaires, et à l'accroissement de \$3 300 000 des billets à court terme, a été affecté principalement au financement des immobilisations de \$25 146 000 et à des paiements au fonds d'amortissement et au remboursement à échéance sur la dette à long terme de \$11 496 000.

Les obligations de première hypothèque, série 6% en dollars canadiens et 5 1/2% en dollars américains, qui constituaient les deux premières séries d'obligations émises par la Compagnie, venaient à échéance le 1^{er} janvier 1980 et ont été entièrement rachetées par un paiement final de \$5 954 000.

Résultats financiers

Le bénéfice net pour l'exercice s'est établi à \$9 337 000 comparativement à \$7 742 000 pour 1978.

Après paiement des dividendes sur les actions privilégiées, le bénéfice net afférent aux actions ordinaires a été de

\$6 828 000 en 1979, comparativement à \$5 707 000 en 1978. Compte tenu de l'augmentation dans le nombre d'actions ordinaires en circulation, suite à l'émission de 4 000 000 d'actions en juillet 1979, le bénéfice par action s'est établi à \$0,57, soit le même qu'en 1978.

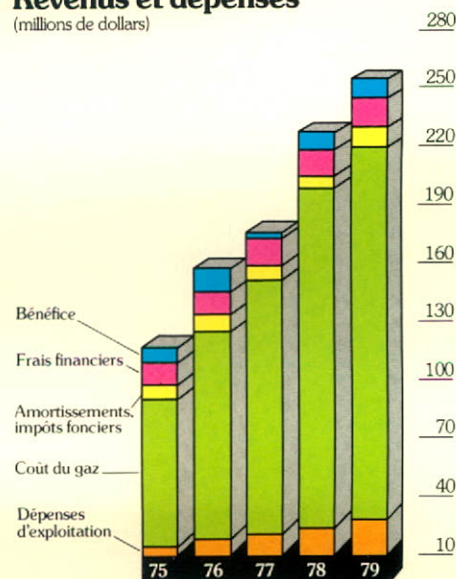
Le bénéfice de 1979 a été partiellement touché par une insuffisance des tarifs qui a persisté jusqu'au 1^{er} août, par le temps plus chaud que la normale et par le coût plus élevé des emprunts à court terme. D'autre part, les ventes en service interruptible ont marqué un progrès sensible en 1979.

Revenu

Le revenu des ventes de gaz s'est établi à \$250 815 000 comparativement à \$223 393 000 en 1978. De cet accroissement de \$27 422 000, une somme de \$19 302 000 est attribuable à la hausse du prix du gaz. Le solde de l'accroissement est dû aux augmentations provisoires de tarifs accordées en 1979, ainsi qu'à une montée des ventes, qui ont atteint le total de 2 568 10⁶m³ en 1979, en comparaison de 2 477 10⁶m³ l'année précédente.

Revenus et dépenses

(millions de dollars)



Dépenses

Le coût du gaz en 1979 était de \$190 493 000, contre \$171 499 000 en 1978, soit une hausse de \$18 994 000. Cette hausse résulte de l'augmentation du coût moyen du gaz, passé de \$68,65 le 10³m³ à \$74,54 le 10³m³ en 1979, ainsi que de l'accroissement des quantités achetées.

Les frais d'exploitation et d'entretien ont enregistré une hausse de 16% en 1979, soit des dépenses de \$28 841 000 contre \$24 839 000 en 1978. Cette hausse plus forte que la normale est reliée à l'imputation aux frais d'exploitation, des charges considérées antérieurement comme additions à la valeur des propriétés. Cette modification par la Régie de l'électricité et du gaz, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1979.

L'amortissement s'est accru de 30% par suite d'additions aux propriétés, aux aménagements et à l'équipement en cours d'exercice et de nouveaux taux d'amortissement entrés en vigueur en août 1979. Ces taux plus élevés ont été approuvés par la Régie de l'électricité et du gaz à la suite d'une étude de toutes nos propriétés amortissables.

Il y a eu augmentation de 25% au chapitre des taxes en raison de la hausse des taxes foncières sur les installations de distribution.

Le gouvernement du Québec a adopté en décembre 1979 des modifications aux mécanismes d'imposition qui augmenteront en 1980 cette part de nos impôts d'environ \$1 000 000 au regard de 1979. La Compagnie a demandé la récupération de ces dépenses dans sa requête d'augmentation de tarifs soumise à la Régie de l'électricité et du gaz au début de 1980.

L'émission d'actions ordinaires de juin a réduit la dette à court terme et a permis de maintenir l'ensemble des frais financiers à un niveau comparable à celui de l'an dernier en dépit de la hausse du taux du change américain et des taux d'intérêts sur les emprunts à court terme.



Actif	1979	1978
	(en milliers de dollars)	
À court terme		
Encaisse	\$ 3 173	\$ 328
Encaisse en fidéicomis, dépôts de clients	1 345	1 191
Comptes à recevoir	28 984	26 238
Ventes de gaz non facturées, au prix de vente	6 311	6 730
Stocks (note 3)	16 682	12 229
Frais payés d'avance, dépôts et avances	1 379	1 369
	57 874	48 085
Autres éléments		
Avances aux dirigeants	45	47
Terrains détenus pour vente, à la valeur nette de réalisation	2 503	2 315
Impôts sur le revenu reportés (note 4)	8 572	8 572
Frais reportés (note 5)	10 959	12 989
	22 079	23 923
Propriétés, aménagements et équipement (note 6)	224 876	207 499
	\$304 829	\$279 507

Au nom du Conseil d'administration,

Jacques Courtois, Administrateur

Jacques Beauchamp, Administrateur

Passif**1979** **1978**
(en milliers de dollars)**À court terme**

Comptes à payer et frais courus	\$ 32 476	\$ 28 426
Intérêts courus		
Compagnie mère	2 223	2 160
Autres	617	619
Échéances courantes de la dette à long terme.	12 712	7 206
	48 028	38 411
Billets à payer, compagnie mère (note 7)	30 000	26 700
	78 028	65 111

À long terme

Dette à long terme (note 8)	117 926	128 839
Retraites anticipées (note 9)	1 088	1 357
	119 014	130 196

Avoir des actionnaires

Capital-actions (note 10)		
Actions privilégiées	36 999	37 479
Actions ordinaires	39 801	17 785
Surplus d'apport (note 11)	6 612	6 596
Bénéfices non répartis (note 12)	24 375	22 340
	107 787	84 200
	\$304 829	\$279 507

Rapport des vérificateurs aux actionnaires de Gaz Métropolitain, inc.

Nous avons vérifié le bilan de Gaz Métropolitain, inc. au 31 décembre 1979 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Compagnie, ces états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Compagnie au 31 décembre 1979 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

THORNE RIDDELL & CIE
Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 4 février 1980

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Résultats exercice terminé le 31 décembre 1979

	1979	1978
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Ventes de gaz	\$250 815	\$223 393
Autres	3 891	3 824
	254 706	227 217
Dépenses		
Coût du gaz	190 493	171 499
Exploitation et entretien	28 841	24 839
Amortissement	9 258	7 139
Impôts fonciers et autres	1 863	1 494
	230 455	204 971
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers	24 251	22 246
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à long terme	12 166	12 249
Autres	2 748	2 255
	14 914	14 504
Bénéfice de l'exercice	9 337	7 742
Dividendes sur actions privilégiées	2 509	2 035
Bénéfice afférent aux actions ordinaires	\$ 6 828	\$ 5 707
Bénéfice par action ordinaire	\$ 0,57	\$ 0,57

Bénéfices non répartis exercice terminé le 31 décembre 1979

	1979	1978
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	\$ 22 340	\$ 21 414
Bénéfice de l'exercice	9 337	7 742
	31 677	29 156
Dividendes sur actions privilégiées		
Série 1965	540	540
Série 1966	412	412
Second rang, série "A"	1 557	1 083
Dividendes sur actions ordinaires	4 784	3 984
Frais d'émission d'actions privilégiées de second rang	9	797
	7 302	6 816
Solde à la fin de l'exercice	\$ 24 375	\$ 22 340

Évolution de la situation financière exercice terminé le 31 décembre 1979

	1979	1978
	(en milliers de dollars)	
Provenance des fonds		
Fonds générés par l'exploitation†	\$19 608	\$16 070
Augmentation des billets à payer, compagnie mère—net	3 300	
Émissions d'obligations de première hypothèque		10 000
Obligations découlant de contrats de location/acquisition	583	
Émission d'actions privilégiées		19 182
Émission d'actions ordinaires—net	22 016	
	45 507	45 252
Utilisation des fonds		
Additions aux propriétés, aménagements et équipement—net	25 146	15 995
Réduction de la dette à long terme	11 496	6 810
Réduction des billets à payer compagnie mère—net		16 200
Rachat d'actions privilégiées	464	
Dividendes	7 293	6 019
Autres éléments	936	1 002
	45 335	46 026
Augmentation (diminution) des fonds	172	(774)
Fonds au début de l'exercice	9 674	10 448
Fonds à la fin de l'exercice	\$ 9 846	\$ 9 674
Sommaire des fonds		
Actif à court terme	\$57 874	\$48 085
Passif à court terme à l'exclusion des billets à payer—compagnie mère de \$30 000 (\$26 700 en 1978)	48 028	38 411
	\$ 9 846	\$ 9 674
† Fonds générés par l'exploitation		
Bénéfice de l'exercice	\$ 9 337	\$ 7 742
Postes n'affectant pas les fonds		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipement	7 640	6 955
Autres amortissements	2 631	1 373
	\$19 608	\$16 070

Notes aux états financiers

exercice terminé le 31 décembre 1979

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Résumé des principales conventions comptables

A. STOCKS

Le gaz naturel entreposé est évalué au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériaux et de fournitures sont évalués au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

B. FRAIS REPORTÉS

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque émission concernée. La Compagnie reporte également certains autres coûts et dépenses, lesquels sont amortis sur diverses périodes n'excédant pas 20 ans.

C. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les additions, remplacements et améliorations sont comptabilisés au coût, incluant les coûts directs, les frais généraux et d'administration applicables à la construction et les intérêts sur les fonds utilisés durant la construction.

D. AMORTISSEMENT

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à différents taux, qui sont révisés périodiquement et approuvés par la Régie de l'électricité et du gaz du Québec.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1979, les taux utilisés varient de 2% à 24%. L'application des taux individuels équivaut à un taux moyen de 3,18% (3,06% en 1978).

E. IMPÔTS SUR LE REVENU

La Compagnie réclame, pour fins d'impôts sur le revenu, des allocations de coût en capital et certaines autres déductions supérieures aux montants inscrits dans ses livres ayant ainsi l'effet de reporter aux années futures les impôts autrement payables.

Ces impôts reportés aux années futures n'ont pas été enregistrés aux livres, car seuls les impôts exigibles sont inclus dans le calcul des tarifs de vente de gaz présentement en vigueur; les tarifs futurs incluront les impôts alors exigibles.

La Compagnie aurait autrement porté aux livres une provision de \$4 496 000 en 1979 (\$3 842 000 en 1978) pour un montant cumulé de \$38 076 000 au 31 décembre 1979.

F. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

G. CONVERSION DES DEISES DES ÉTATS-UNIS

La dette à long terme remboursable en devises des États-Unis est montrée au bilan aux taux de change en vigueur à la date d'émission. Les échéances courantes de la dette à long terme sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice; les profits ou les pertes sur devises résultant de cette conversion sont inclus dans le montant net des autres frais financiers à l'état des résultats.

2. Réglementation

La Compagnie est une entreprise de distribution de gaz soumise à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'électricité et du gaz du Québec (Régie). Les tarifs de vente de gaz sont autorisés par la Régie et visent à permettre à la Compagnie de rencontrer ses dépenses d'exploitation et à lui assurer un rendement raisonnable sur ses investissements.

3. Stocks

	1979	1978
Gaz naturel entreposé	\$14 277	\$10 754
Matériaux et fournitures	2 405	1 475
	\$16 682	\$12 229

4. Impôts sur le revenu reportés

Il est mentionné à la note 1 E. que la Compagnie comptabilise ses impôts sur le revenu selon la méthode de l'impôt exigible. Cependant, suite à une décision de la Régie, la Compagnie, lorsqu'elle aura des impôts exigibles, pourra récupérer par le processus de tarification un montant d'impôts sur le revenu reportés estimé à \$8 572 000. Cette somme a été enregistrée aux livres en 1977 à titre de réduction d'impôt relative à la perte encourue lors de la cessation de l'exploitation de l'usine de coke à Ville LaSalle.

5. Frais reportés

	Période d'amortis- sement	Dernière année d'amortissement	Solde non amorti	
			1979	1978
Escompte et frais de la dette	selon la durée de chaque émission		\$ 2 350	\$ 2 760
Conversion au gaz naturel des appareils des clients	20 ans	1980	81	244
Dépenses extraordinaires pour location d'appareils	13 1/3 ans	1982	226	310
Majoration extraordinaire du coût du gaz	20 ans	1989	441	490
Coûts de gaz reportés	5 ans	1981	606	1 126
Propriétés de gaz mises au rancart	5 ans	1983	1 489	1 925
Propriétés de coke abandonnées	5 ans	1983	4 043	5 054
Frais de développement d'un entreposage souterrain	5 ans	1983	630	779
Frais d'expansion (1)			791	
Autres	n'excédant pas 5 ans		302	301
			\$10 959	\$12 989
Amortissement de l'escompte et des frais de la dette			\$ 287	\$ 297
Amortissement des autres frais reportés			\$ 2 344	\$ 1 076

(1) La Compagnie a entrepris des études et a encouru certains autres frais relatifs à une expansion possible de son exploitation à l'intérieur et à l'extérieur de sa franchise actuelle. La base d'amortissement et ces frais seront établis lorsque la Régie aura statué sur ces projets d'expansion.

6. Propriétés, aménagements et équipement

	1979		1978	
	Coût	Amortissement accumulé (2)	Net	Net
Stockage	\$ 13 279	\$ 3 176	\$ 10 103	\$ 11 120
Distribution	219 754	33 536	186 218	181 856
Appareils loués	12 263	4 823	7 440	8 056
Installations générales	11 587	2 620	8 967	6 467
Biens loués en vertu de contrats de location/acquisition (1)	843	71	772	
	\$257 726	\$44 226	\$213 500	\$207 499
Déviations de l'amortissement accumulé (2)			11 376	
			\$224 876	\$207 499

(page suivante)

Notes aux états financiers (suite)

(1) En 1979, la Compagnie a adopté la nouvelle méthode de comptabilisation des contrats de location/acquisition recommandée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La Compagnie a choisi de ne pas appliquer cette méthode rétroactivement.

(2) Au cours de l'exercice, la Régie a procédé à l'examen des taux d'amortissement et de l'amortissement accumulé. En plus d'approuver des nouveaux taux d'amortissement, la Régie a ordonné à la Compagnie d'augmenter certains soldes d'amortissement accumulé d'un montant global de \$11 706 000. Selon l'ordonnance de la Régie, cette somme doit être amortie et recouvrée dans les tarifs de vente de gaz de la Compagnie sur une période de quinze ans.

Les intérêts et les frais généraux et d'administration capitalisés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1979 se chiffrent à \$1 895 000 (\$1 764 000 en 1978).

7. Billets à payer—compagnie mère

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1979, ces billets portaient intérêt à des taux variant de 11 ½ % à 15%. Bien que les billets soient payables à demande et de ce fait inclus dans le passif à court terme, la Compagnie a remboursé et prévoit continuer de rembourser ces billets principalement à même le produit de financements à long terme.

8. Dette à long terme

	Année de l'échéance	Échéances courantes	1979	1978
Obligations de première hypothèque				
Série 6%	1980	\$ 3 599	\$ 3 599	\$ 3 905
Série 5½ % (1)	1980	2 355	2 355	2 557
Série 6%	1987	300	4 421	4 706
Série 5½ % (1)	1987	140	2 159	2 299
Série 6%	1988	235	2 585	2 745
Série 7%	1990	240	3 540	3 780
Série 8½ % (1) (2)	1990	1 388	23 596	24 984
Série 8½ % (1) (2)	1992	528	10 560	11 088
Série 11 % (1) (2)	1993	380	8 360	8 740
Série 11½ % (2)	1993	120	2 640	2 760
Série 11¼ % (2)	1995	480	10 080	10 560
Série "A" 10½ % (2)	1998		7 500	7 500
Série "B" 10½ % (2)	1998		2 500	2 500
Prime sur taux de change de devises É.-U. (1)		814	2 417	2 411
		10 579	86 312	90 535
Obligations d'hypothèque générale				
Série "G" 6%	1988	350	6 650	6 950
Série "I" 6%	1989	75	1 735	1 810
		425	8 385	8 760
Obligations non garanties				
Série "A" 9½ % (2)	1991	525	11 100	11 625
Série "B" 9½ % (2)	1991	525	11 100	11 625
		1 050	22 200	23 250
Obligations non garanties subordonnées 5¼ %				
	1985	500	13 000	13 500

(page suivante)

Obligations découlant de
contrats de location/
acquisition (3)

	158	741
Échéances courantes	\$12 712	130 638 12 712
Dette à long terme		\$117 926

Les sommes à déboursier sur la dette à long terme pour les cinq exercices se terminant le 31 décembre 1984 sont:

1980: \$12 712	1982: \$7 160	1984: \$7 162
1981: \$ 6 685	1983: \$7 235	

(1) Ces obligations remboursables en devises des États-Unis sont présentées aux taux de change prévalant aux dates d'émission. La conversion de ces obligations au taux de change en vigueur en fin d'exercice résulterait en une augmentation de la dette à long terme de \$5 578 000 au 31 décembre 1979 (\$7 154 000 en 1978).

(2) Émissions dues à la compagnie mère.

(3) Les paiements de location minima en vertu des contrats de location/acquisition capitalisés et s'échelonnant sur diverses périodes jusqu'en 1984, totalisent \$942 000, dont \$201 000 représentent les intérêts.

9. Retraites anticipées

Lors de la fermeture en 1977 de l'usine de coke à Ville LaSalle, certains employés se sont prévalu du choix de prendre une retraite anticipée. La dette qui en résulte est payée sur une période de dix ans échéant en 1987.

Les sommes à déboursier, incluant les intérêts, pour les cinq exercices se terminant le 31 décembre 1984 sont:

1980: \$346	1982: \$263	1984: \$219
1981: \$308	1983: \$238	

10. Capital-actions

	1978	1977
Actions privilégiées autorisées		
300 000 actions privilégiées d'une valeur nominale de \$100 chacune, pouvant être émises en série		
2 000 000 actions privilégiées de second rang d'une valeur nominale de \$25 chacune, pouvant être émises en série		
Actions privilégiées émises		
100 000 actions privilégiées série 1965, 5,40% cumulatif, actuellement rachetables à \$102,10 l'action	\$10 000	\$10 000
75 000 actions privilégiées série 1966, 5½% cumulatif, actuellement rachetables à \$103 l'action	7 500	7 500
779 943 actions privilégiées de second rang série "A", 7,85% cumulatif, rachetables (799 143 en 1978) (1)	19 499	19 979
	\$36 999	\$37 479
Actions ordinaires autorisées		
20 000 000 d'actions sans valeur nominale		
Actions ordinaires émises		
13 958 905 actions (9 958 905 en 1978) (2)	\$39 801	\$17 785

(page suivante)

(1) Les actions privilégiées de second rang, série "A", 7,85%, seront rachetables à compter du 15 décembre 1982 à un prix initial de \$26 l'action diminuant par la suite annuellement jusqu'à \$25 l'action après le 15 décembre 1987. De plus, la Compagnie doit faire raisonnablement de son mieux pour acheter sur la marché jusqu'à 8 000 de ces actions pour fins d'annulation au cours de chaque trimestre civil à un prix n'excédant pas \$25 l'action plus les coûts d'achat. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1979, la Compagnie a procédé à l'achat pour annulation de 19 200 de ces actions.

(2) Le 18 juillet 1979, la Compagnie a émis 4 000 000 d'actions ordinaires au prix de \$5,75 l'action pour une considération nette de \$22 016 000 après paiement des frais d'émission.

11. Surplus d'apport

Le profit de \$16 000 réalisé au cours de l'exercice sur l'achat pour annulation de 19 200 actions privilégiées de second rang, série "A", 7,85% a été imputé au surplus d'apport.

12. Bénéfices non-répartis—restrictions relatives aux dividendes

Les actes de fiducie et les conventions afférents aux engagements de la Compagnie par rapport à la dette à long terme comprennent des clauses limitant le paiement des dividendes. Selon la clause la plus restrictive, les bénéfices non répartis disponibles pour dividendes se chiffraient approximativement à \$9 587 000 au 31 décembre 1979.

13. Régime de retraite

La Compagnie contribue à deux régimes de retraite à prestations définies, l'un pour ses employés non syndiqués et l'autre pour ses employés syndiqués. Selon les études actuarielles en date du 31 décembre 1978, le solde des déficits initiaux et des déficits d'expérience de ces régimes s'établissait à \$3 600 000.

Ces déficits actuariels sont pourvus et imputés aux résultats au cours des 15 prochaines années. Les sommes à déboursier incluant les intérêts, pour les cinq prochains exercices sont de \$411 000 annuellement.

14. Rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants

La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants de la Compagnie se chiffre à \$595 000 pour 1979 (\$573 000 en 1978).

15. Chiffres comparatifs

La présentation des chiffres de 1978 a été modifiée afin d'être conforme à celle adoptée durant l'exercice courant.

Statistiques financières et d'exploitation 1975-1979

exercices terminés le 31 décembre (en milliers de dollars)

	1979	1978	1977	1976	1975
	(reclassés)				
Résultats					
Revenus					
Ventes de gaz	\$ 250 815	\$ 223 393	\$ 172 626	\$ 151 367	\$ 113 115
Autres	3 891	3 824	3 490	3 866	3 747
Total des revenus	254 706	227 217	176 116	155 233	116 862
Dépenses					
Coût du gaz	190 493	171 499	130 081	106 916	74 731
Exploitation et entretien	28 841	24 839	21 426	18 968	15 512
Amortissement	9 258	7 139	6 402	5 770	5 682
Impôts fonciers et autres	1 863	1 494	1 666	1 617	1 596
Total des dépenses	230 455	204 971	159 575	133 271	97 521
Bénéfice de l'exploitation avant frais financiers					
Exploitation de gaz	24 251	22 246	16 541	21 962	19 341
Exploitation discontinuée de coke			487	1 852	1 067
Total du bénéfice d'exploitation avant frais financiers	24 251	22 246	17 028	23 814	20 408
Frais financiers					
Intérêt sur la dette à long terme	12 166	12 249	11 877	11 365	10 770
Autres	2 748	2 255	2 235	1 483	848
Total des frais financiers	14 914	14 504	14 112	12 848	11 618
Bénéfice avant poste extraordinaire	9 337	7 742	2 916	10 966	8 790
Poste extraordinaire			(9 922)		
Bénéfice (perte) de l'exercice	9 337	7 742	(7 006)	10 966	8 790
Dividendes sur actions privilégiées	2 509	2 035	952	952	952
Bénéfice (perte) afférent aux actions ordinaires	\$ 6 828	\$ 5 707	\$ (7 958)	\$ 10 014	\$ 7 838
Nombre d'actions ordinaires					
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice	11 958 905	9 958 905	9 958 905	9 958 905	9 958 905
en circulation au 31 décembre 1979	13 958 905				
Bénéfice par action ordinaire avant poste extraordinaire	\$ 0,57	\$ 0,57	\$ 0,20	\$ 1,00	\$ 0,79
Bénéfice (perte) par action ordinaire après poste extraordinaire	\$ 0,57	\$ 0,57	\$ (0,80)	\$ 1,00	\$ 0,79
Dividendes payés par action ordinaire	\$ 0,40	\$ 0,40	\$ 0,30	\$ 0,60	\$ 0,60
Capitalisation					
(en milliers de dollars)					
Dette à long terme*	\$ 147 926	\$ 155 539	\$ 168 548	\$ 159 647	\$ 152 912
Actions privilégiées	36 999	37 479	17 500	17 500	17 500
Avoir des actionnaires ordinaires	70 788	46 721	45 795	56 741	52 702
	\$ 255 713	\$ 239 739	\$ 231 843	\$ 233 888	\$ 223 114

*Y compris les billets à payer et débiteures non garanties à intérêts conditionnels et excluant les échéances courantes de la dette à long terme

Statistiques financières et d'exploitation 1975-1979 exercices terminés le 31 décembre

	1979	1978	1977	1976	1975
Renseignements sur le réseau					
Longueur des gazoducs de distribution et de transport à la fin de l'exercice (en Km)	2 704	2 675	2 647	2 597	2 597
Additions aux immobilisations (en milliers de dollars)	\$ 25 146	\$ 15 995	\$ 15 774	\$ 15 298	\$ 22 884
Immobilisations brutes à la fin de l'exercice (en milliers de dollars)	\$256 726	\$238 793	\$228 273	\$244 332	\$232 681
Usagers effectifs à la fin de l'exercice					
Industriels	1 400	1 396	1 431	1 454	1 483
Commerciaux	10 913	10 643	10 730	10 611	10 335
Résidentiels—sans chauffage	56 845	58 091	61 866	66 174	69 400
Résidentiels—chauffage	91 668	93 240	95 913	98 391	99 006
Total	160 826	163 370	169 940	176 630	180 224
Coût du gaz (10 ³ m ³)	\$ 74,54	\$ 68,65	\$ 58,69	\$ 48,98	\$ 33,36
Consommation par usager résidentiel (10 ³ m ³)	2,89	3,09	2,86	3,04	2,66
Livraisons de gaz					
Ventes de gaz (en milliers de dollars)					
Industrielles, service continu	\$ 94 776	\$ 91 057	\$ 72 659	\$ 62 589	\$ 47 920
Industrielles, service susceptible d'interruption	52 980	34 451	19 214	13 967	13 555
Commerciales	46 316	42 158	33 588	30 242	19 066
Résidentielles	56 445	55 228	45 356	44 430	32 485
Gaz naturel liquéfié	298	499	1 809	139	89
Total	\$250 815	\$223 393	\$172 626	\$151 367	\$113 115
Ventes de gaz (10⁶m³)					
Industrielles, service continu	988	1 038	975	938	979
Industrielles, service susceptible d'interruption	738	554	374	320	446
Commerciales	411	414	393	405	338
Résidentielles	429	467	451	500	447
Gaz naturel liquéfié	2	4	18	1	1
Total	2 568	2 477	2 211	2 164	2 211
Livraison quotidienne maximale (10 ³ m ³)	11 287	10 696	11 086	10 792	10 367

Administrateurs

Direction

Renseignements généraux

† Pierre Arbour

Président
Arbour & Mercier Inc.
Montréal, Québec

* Edward G. Battle

Président
Ressources énergétiques Norcen Limitée
Toronto, Ontario

* Jacques Beauchamp

Président
Gaz Métropolitain, inc.

Wilbrod Bherer, C.M., c.r.

Président
Télé-Capitale Ltée
Québec, Québec

* Edmund C. Bovey, C.M.

Président du Conseil d'administration
Ressources énergétiques Norcen Limitée
Toronto, Ontario

Roger Charbonneau

Président
Laboratoires Anglo-French Ltée
Montréal, Québec

* Jacques Courtois, c.r.

Président du Conseil d'administration
Gaz Métropolitain, inc.

Raymond Lavoie

Président du Conseil d'administration
Crédit Foncier Franco-Canadien

* Jean-Jacques Leroux

Président du Conseil d'administration
Northern and Central Gas Corporation
Limited
Willowdale, Ontario

Pauline Ouimet

Gouverneur
Bourse de Montréal
Montréal, Québec

* Charles Perrault

Président
Perconsult Limitée
Montréal, Québec

* Membre du Comité exécutif

† M. Pierre Arbour a remis sa démission avec effet le
1^{er} février 1980

Jacques Courtois, c.r.

Président du Conseil d'administration

Jacques Beauchamp

Président

Joseph Baladi

Vice-président de groupe, Exploitation et
Expansion

Robert Normand

Vice-président de groupe, Finances et
Affaires de réglementation

Jacques Contant

Vice-président, Distribution

Arsène Lessard

Vice-président, Projets d'expansion

Gaston LongVal

Vice-président, Relations industrielles

Robert Noël

Vice-président, Marketing

Jean Paradis

Secrétaire et Chef du Contentieux

Denis Chouinard

Trésorier

Gérard Doucet

Trésorier adjoint

Françoise Guenette

Secrétaire adjoint

Louise Legaré

Secrétaire adjoint

Siège social

1155 ouest, boulevard Dorchester
Montréal H3B 3S7

Fiduciaires, agents payeurs et agents de transfert

Obligations de première hypothèque

Fiduciaires: Compagnie Trust Royal,
Montréal. Morgan Guaranty Trust
Company of New York.

Agents payeurs: La Banque Royale du
Canada, Montréal. Morgan Guaranty
Trust Company of New York.

Obligations d'hypothèque générale

Fiduciaire: La Société Canada Trust,
Montréal.

Agent payeur: La Banque Royale du
Canada, Montréal.

Obligations non garanties subordonnées

Fiduciaire: Compagnie Montréal Trust,
Montréal. Chemical Bank, New York.

Agents payeurs: La Banque Royale du
Canada, Montréal. Morgan Guaranty
Trust Company of New York.

Obligations non garanties

Fiduciaire: Trust National Compagnie
Limitée, Montréal.

Actions privilégiées

Agent de transfert: Compagnie Montréal
Trust, Montréal, Toronto, Winnipeg,
Calgary et Vancouver.

Agent payeur des dividendes:
Compagnie Montréal Trust, Montréal.

Actions ordinaires

Agents de transfert: Compagnie
Montréal Trust, Montréal, Toronto,
Winnipeg, Calgary et Vancouver.
Citibank N.A., New York.

